

Lettre Mensuelle



http://apca-asso.fr

Juillet- Aout 2025

FED - Fédération Environnement Durable

L'Allemagne industrielle tire la sonnette d'alarme.

Dans une lettre ouverte sans précédent adressée au Chancelier Olaf Scholz, des acteurs majeurs de l'industrie allemande – LEAG, IGBCE, ArcelorMittal, BASF, et d'autres demandent notamment de manière explicite un moratoire sur les nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques. Cette prise de conscience de l'incapacité des ENR de répondre aux besoins de la nation, conduit l'Allemagne à changer de cap en matière de **politique nucléaire**.

Grace au combat de nombreux élus, le décret PPE3 a été bloqué début aout par Matignon alors que certains ministres voulaient le publier au milieu de la trêve estivale .La Fédération Environnement Durable appelle à :

- Un moratoire immédiat sur tout nouveau projet éolien ou solaire au sol,
- La suppression des subventions publiques aux filières intermittentes,
- Un débat national démocratique, fondé sur les vraies données techniques et économiques.

APCA: L'Assemblée générale de l'APCA s'est tenue le vendredi 20 juin à Anglesqueville-La Bras Long, en présence d'une cinquantaine d'adhérents, d'élus locaux et d'acteurs associatifs engagés dans la défense du territoire. Selon l'inventaire de l'APCA, il pourrait y avoir un doublement du nombre d'éoliennes sur le territoire de la communauté de communes. On passerait de 36 éoliennes à 75 éoliennes si tous les projets se réalisaient. L'APCA luttent avec détermination contre tous les projets.

L'APCA a participé au rassemblement le 28 juin à Dieppe à l'appel de toutes les associations nationales qui luttent contre la prolifération des éoliennes

L'APCA a participé à la réunion du 10 juillet organisée par l'association Cap Littoral qui se bat contre l'extension du parc éolien offshore de Fécamp

Saint-Pierre-le-Viger / La Gaillarde : renouvellement du parc existant

Le chantier continu mais inaccessible : routes coupées, champs défoncés. Outre les difficultés d'accès des riverains, des questions se posent : quelles autorisations administratives, quelles informations des services de sécurité, incendie et ambulances, quels couts pour le contribuable ?









Parc de Drosay - Sasseville :

Maitre Monamy a déposé un mémoire au nom des 4 communes concernées par le projet d'extension Hautot l'Auvray, Drosay, Saint Vaast Dieppedalle, Sasseville Hautot l'Auvray, Drosay avec l'aide de l'APCA en réponse au mémoire de VSB. Il a exposé les nuisances apportés par le projet et rappelé le simulacre de consultation qu'a produit VSB: seules 14% des personnes interrogées habitent les 5 communes concernées.

Contact: apcacontacts@gmail.com

Projet Gerponville Bertreville Theuville:

Le dossier déposé par le promoteur a été demandé à la Préfecture/Dreal en vue de la préparation d'un mémoire qui exposera les nuisances du projet.

Projet Fultot:

La MRAe /DREAL a émis un avis très défavorable sur le projet après analyse du dossier déposé par Seider. Elle a souligné de nombreuses lacunes, faiblesses et des nuisances environnementales, sur le patrimoine et pour la santé des riverains.

L'enquête publique est programmée pour la fin d'année 2025. L'APCA mobilisera les habitants et les élus concernés pour démontrer aux pouvoirs publics l'opposition générale à ce projet

Projet Brametot Autigny

Un rendez-vous entre l'APCA et le maire de Brametot est prévu au cours du mois d'aout. Ce sera l'occasion de l'informer du programme d'actions de l'APCA

Participez au combat contre la prolifération des éoliennes dans notre territoire

- Exprimez votre opposition au projet lors des enquêtes publiques afin d'obtenir un avis défavorable du commissaire enquêteur : l'APCA vous tiendra informés des dates et pourra vous aider à exprimer votre position.
- Prenez des photos des espèces protégées au voisinage des sites d'implantation. Leur présence et leur nécessaire protection est un motif retenu par l'administration et les magistrats des cours administratives d'appel pour refuser les autorisations d'implantations de parcs éoliens. Pour ce faire : utiliser le logiciel « Certiphoto ». CertiPhoto permet de ménager une preuve numérique d'une situation visuelle précise, repérable dans l'espace et le temps. Vous pouvez ainsi constater par vous-même la présence d'une espèce protégée depuis votre téléphone mobile. Chaque photographie est géo localisée, horodatée par un tiers de confiance, signée électroniquement ce qui leur confère une valeur juridique probante au regard du droit de la preuve. Un certificat d'authentification vous est envoyé par mail

Télécharger l'application sur votre téléphone mobile : les 5 premières photos sont gratuites. Transmettez vos certificats à apcacontacts@gmail.com

• Posez et encouragez vos voisins à poser des panneaux. L'APCA en a racheté 100.



N'hésiter à en demander : apcacontacts@gmail.com. Il est gratuit

Faites adhérer vos proches, amis et voisins
Plus nous serons nombreux, mieux nous serons écoutés
http://apca-asso.fr

Association de Protection de la Côte d'Albâtre – W761008327 - 354 rue Saint Denis 76460 DROSAY Membre Fédération Environnement Durable (FED)

Contact : apcacontacts@gmail.com